

reconnaître les sentiments français qui s'étaient manifestés chez eux par d'éclatants témoignages. Elle avait voulu ouvrir les yeux des Français sur les corrélatives pour les Anglo-Américains de la communauté française.

Note aux Autorités Américaines sur la question juive en Afrique du Nord.

Depuis longtemps en France et en Afrique du Nord, les journaux gagnés à la cause germanophile soulevaient la question juive. L'antisémitisme servait de véhicule à toute la mystique pro-nazie. Il est caractéristique que les promoteurs de la politique anti-juive en France sont ceux-là mêmes qui se révélèrent les collaborationnistes les plus acharnés et qui furent chargés, par l'Allemagne, d'appliquer les mesures anti-sémites. Est-ce à dire que le mouvement anti-sémite est d'importation purement étrangère ? Ce serait une erreur de le croire. L'Afrique du Nord a toujours été un terrain favorable à l'antisémitisme ; et ce pour plusieurs raisons :

D'abord le contact des religions : les Juifs forment partout une minorité religieuse, en butte, naturellement, aux vexations des majoritaires. Formant une société indépendante du reste du pays, ils sont, pendant des siècles, isolés des indigènes, ne se fondant ni ne se mêlant avec eux.

Les persécutions dont ils étaient l'objet accentuaient encore, chez eux, ce désir de vivre entre coréligionnaires, d'avoir le moins de contact possible avec le monde extérieur. C'est pourquoi les Juifs ont été longtemps considérés comme des étrangers, des intrus auxquels l'on devait attribuer tous les maux dont on souffrait.

Pourtant, l'établissement de la France en Afrique du Nord, devait transformer cet état de choses. Par sa faculté d'assimilation rapide, son éminent progressisme, sa facilité d'adaptation extraordinaire, sa connaissance séculaire du milieu musulman, le Juif était appelé à devenir le "trait-d'union" naturel entre les nouveaux venus et les autochtones. Ce rôle éminent devait leur procurer bien des avantages matériels, mais aussi susciter, contre lui, bien des jalousies et des convoitises...

Le décret Crémieux vint à la fois récompenser les services rendus et consacrer un état de fait. L'évolution rapide des Juifs indigènes de l'Algérie en avait fait un élément de population dont la vie sociale s'était différenciée très nettement de celle des musulmans. Beaucoup abandonnaient de plus en plus leurs coutumes séculaires et avaient, même, contracté mariage en dehors de leur milieu.

L'un des arguments, en apparence le plus fort des abrogeateurs du décret Crémieux, fut de supprimer un privilège intolérable en faveur des Juifs et de ramener ces derniers à la situation juridique des Musulmans. Présenté ainsi, l'argument est insidieux et sans valeur. En leur accordant la citoyenneté française, la France avait voulu récompenser, par une marque insigne, les services rendus par les Juifs et

..../

reconnaître les sentiments français qui s'étaient manifestés chez eux par d'éclatants témoignages. Mais à plusieurs reprises elle avait voulu ouvrir les bras aux musulmans par des mesures corrélatives pour les englober d'une façon plus ferme dans la communauté française.

Ces derniers, théoriquement, peuvent acquérir la citoyenneté française en formulant une simple demande, à condition de renoncer à leur statut personnel. Ce qui soit dit, en passant, est difficile à consentir pour les musulmans. Aussi ces derniers sont-ils demeurés très réticents. Le projet fut un essai sans lendemain pour concilier les deux thèses. Quoi qu'il en soit, il est faux de prétendre que l'abrogation du décret Crémieux était une revendication musulmane. L'un des musulmans algériens de Rabat, les plus en vue, à qui l'on annonçait cette abrogation, prononça à ce sujet cette phrase typique " Ce n'est pas en rabaissant la situation des Juifs algériens que l'on améliorera la nôtre...."

Par ailleurs, des décrets postérieurs et connexés à l'abrogation du décret Crémieux, parus dans le journal officiel de l'Etat français, spécifient que les Juifs n'ont pas comme les Musulmans, la faculté d'opter pour la citoyenneté française...

En fait, l'agitation antisémite, a commencé en Algérie bien avant la guerre. La propagande doriotiste avait profondément pénétré les milieux dirigeants de la colonisation. En 1936, les grandes inscriptions, placardées sur tous les murs des villages d'Oranie, ("Doriot vaincra") disaient assez la source de cette agitation. On essayait de raviver, sans y parvenir d'ailleurs, les rivalités anciennes opposant musulmans et juifs. On mit en épingle l'ampleur du mouvement sioniste, les méfaits de l'usure juive....

Concurremment, l'Administration, dont les attaches avec la colonisation sont connues, s'attachait à faire de l'antisémitisme larvé. Les juifs étaient tacitement mais systématiquement éliminés de certains emplois. L'Armée notamment, profondément attachée à la mystique fasciste, restait antisémite. Les juifs sont enrolés dans certaines formations spéciales, véritables régiments disciplinaires. On englobe d'ailleurs dans ces mêmes formations tous les suspects politiques.

Au Maroc, on refuse aux juifs marocains, l'engagement dans des formations métropolitaines ou coloniales. On ne leur permet que l'engagement à la Légion Etrangère, tout en les détournant de leur projet. L'Etat-Major français préparait déjà la défaite et probablement l'après-guerre...

L'Armistice franco-allemand de 1940 va permettre de donner à cette politique toute l'ampleur désirée pas ses protagonistes. Le terrain est particulièrement favorable en Afrique du Nord : la propagande doriotiste a accompli le travail préliminaire.

...../

L'antisémitisme sera d'autant plus frustueux que les juifs sont nombreux. Beaucoup d'entre eux occupent des places enviabiles. Autant de places dont on pourra disposer pour gagner des partisans et asseoir le nouveau règne. Peu importe que l'antisémitisme déforme le visage traditionnel de la France, qu'il contredise les principes d'humanité et de tolérance qui faisaient l'orgueil de notre Pays, qu'il crée cette cission entre français voulue et imposée par l'ennemi. Le juif bouc-émissaire : procédé trop commode pour canaliser les mécontentements, trouver ainsi un responsable de nos maux. C'est également, la meilleure façon d'assouvir les vengeances personnelles et de donner une pâture à un nationalisme exacerbé par la défaite.

Mais cette politique est une pente lisse sur laquelle il est difficile de s'arrêter lorsqu'on s'y est lancé. Comme d'habitude nos hitlériens procèdent par étapes. On déclare d'abord que les Français ne sont pas antisémites ni xénophobes, mais qu'ils veulent simplement se prémunir contre les réfugiés étrangers, particulièrement juifs qui ont implanté chez nous leurs haines partisans. Puis est décrétée l'abrogation du décret Crémieux sous le fallacieux prétexte que nous avons indiqué plus haut. "Gringoire" devient alors le journal officiel de l'Etat Français. Toutes les idées, tous les projets préconisés par cette feuille deviennent une réalité sur le plan juridique. C'est "Gringoire" qui décèle nomément la situation de tel ou tel juif non touché ; c'est lui qui signale les fissures par lesquelles telle ou telle catégorie de juifs pourraient échapper aux mailles du filet. C'est lui qui, après les avoir élaborés, commenté les textes parus et les justifie.

Ainsi, le Statut des juifs est constamment remanié selon les contingences du moment. Après avoir solennellement déclaré que les "biens et les personnes seraient respectés" on exproprie sans vergogne, on désigne des administrateurs chargés de supplanter les propriétaires véritables. D'ailleurs, c'est un des rôles de la "Légion" en Afrique du Nord : aider le Gouvernement à "débarrasser la vie du pays de toute influence juive". Ses membres recrutés pour la plupart parmi les médiocres et les ambitieux, mirent à cela un zèle digne d'une meilleure cause. On les vit procéder à des démarches les plus invraisemblables : un membre de la Légion a-t-il un procès en cours contre un juif, on intervient impérativement auprès du juge. On fait pression sur tous les avocats, médecins, industriels, organismes privés, pour qu'ils licencient leur personnel juif.

Il s'agit de déceler par tous les moyens les éléments juifs. L'établissement des cartes de rationnement donne lieu à des enquêtes sur l'origine ; dans un procès verbal d'agent de police, le contrevenant doit décliner les noms de ses grands parents.....

Mais les troupes vont souvent plus loin que le chef ne voulait les mener. A diverses reprises, les Gouvernants sont obligés de freiner, de demander que l'on ne devance pas les décisions officielles. C'est une politique de provocation

qu

.... /

sournoise menait directement au pogrom avec tous ce que cela comporte d'odieux et d'aveugle. Or, cela est particulièrement dangereux en terre d'Islam : lorsque les éléments troubles sont lancés dans la voie du crime, ils ne distinguent plus le Juif du Chrétien.

L'arrivée des Américains à marqué pour les juifs la fin d'un cauchemar. Pourtant, leur situation ne s'est pas améliorée, au contraire. Au Maroc, notamment, elle s'est aggravée : consignation des Mellah dans les villes ; à Rabat, interdiction absolue aux Juifs de parler à des Américains ; ceux qui s'en rendent coupables, sont astreints à des travaux forcés de nettoyage des tranchées, abris.

C'est que nos dirigeants poursuivent de plus belle la politique antisémite, soit par tendance personnelle, soit pour satisfaire à une mystique partisane. On désire, avant tout, maintenir l'ordre établi, prouver qu'en politique intérieure rien n'est changé, et surtout, qu'il ne faut rien changer pour éviter des troubles. Quel meilleur moyen de le prouver que de faire croire que les juifs relèvent la tête d'une façon insolente, qu'ils sont les instigateurs de toutes les manifestations ? N'essaie-t-on pas de semer le trouble dans les esprits des musulmans, en faisant diffuser, par des provocateurs, certaines rumeurs : les juifs vont s'emparer du pouvoir, ils vont assouvir leur haine et se venger des affronts reçus...

Et puis, l'antisémitisme a permis d'éliminer trop de concurrents, d'asseoir trop de situations indûment acquises, pour qu'on se résigne à l'abandonner. De plus, si l'on permettait aux persécutés d'hier d'éclairer nos nouveaux amis, peut-être, nous empêcheraient-ils de danser en rond....

Ainsi, essaie-t-on de faire croire à l'inopportunité d'une abrogation des mesures antijuives. Cependant, durant la dernière guerre, on s'efforçait de prouver que le racisme n'hitlérien menaçait les musulmans aussi bien que les juifs. On a pourtant pas hésité à l'introduire quelques mois plus tard dans la législation de pays musulmans.

Si donc la propagande a trouvé des arguments pour faire admettre une thèse injuste, à plus forte raison pourra-t-elle facilement convaincre tous ceux qui ont vu avec surprise la France s'engager dans une telle voie.

Parlant de la question antisémite, au moment où elle se posait avec le plus acuité, un de mes amis musulmans exprimait devant moi, par un simple proverbe laconique l'opinion de ses correligionnaires en cette matière "Ed-dolm la-yadom" (L'injustice ne peut se pour suivre longtemps).

L'un des arguments, en apparence le plus fort des abrogateurs du décret Crémieux, fut de supprimer un privilège intolérable en faveur des Juifs et de ramener ces derniers à la situation juridique des musulmans. Présenté ainsi, l'argument est insidieux et sans valeur. En leur accordant la citoyenneté française, la France avait voulu reconnaître, par une marque visible, les services rendus par les Juifs et